



**Conseil, recherche et formation
en
Prévention et Transformation de conflit**

Périodique N°09/ArtHum/2006

**COORDINATION HUMANITAIRE,
DILEMMES ET OBSTACLES EN PLUS :**

Règlements des comptes diplomatiques et Irrégularités

Par
Dieudonné Amisi Mutambala

Chercheur en Education, Droits humains
et Transformation de conflit

- Mai 2006 -

TABLE DES MATIERES

PRELUDE	
Le VIH/SIDA, une affaire de tous	2
COORDINATION HUMANITAIRE : DILLEMES ET OBSTACLES EN PLUS	
Règlements des comptes diplomatiques et Irrégularités	
1. INTRODUCTION	3
2. COORDINATION HUMANITAIRE	4
2.1. Quoi, pourquoi, par qui et comment ?	4
2.2. Expérience sur la coordination en Indonésie (Tsunami)	4
2.3. Constats en rapport avec une coordination humanitaire complexe en RDC	5
2.4. Humanité	7
3. DIPLOMATIQUE MENT POSSIBLE MAIS « CRIMINEL » SUR LE PLAN HUMANITAIRE.....	7
3.1. Déclaration d'un diplomate Congolais : règlement des comptes.....	7
3.2. Explication concernant la déclaration du diplomate, commentaire et conséquences	7
4. DESORGANISATION, CORRUPTION ET MEDIOCRITE AU SEIN DES SERVICES PUBLIQUES	8
4.1. Conformisme ou allégeance face aux agents de l'Etat (ou vice versa) ?	8
4.2. Question pendante : à qui la faute ?	8
5. PRATIQUES DES SERVICES SPECIAUX ET COORDINATION HUMANITAIRE ENTACHE DE FAUTES LOURDES	9
5.1. Préparatifs d'ArtHum pour la formation sur le VIH/SIDA	9
5.2. Comportement dégradant, violence verbale et physique des agents de l'Etat	11
5.3. Tracasseries, intimidations et extorsions sur terrain à l'encontre des acteurs impliqués dans le projet de formation	11
5.4. Autres faits graves	13
6. CONCLUSION	16
BIBLIOGRAPHIE	17
ANNEXE I.	
Semaine de formation sur le VIH/SIDA.....	18
ANNEXE II.	
Liste des participants.....	20

PRELUDE

Le VIH/SIDA, une affaire de tous

Depuis un certains temps, le VIH/SIDA n'est plus une affaire d'individus infectés isolés, mais il est petit à petit devenu une affaire des familles et du public. C'est à partir de cette dynamique que des institutions engagées dans la lutte contre cette maladie ont opté pour des actions multisectorielles, une manière de conjuguer les efforts entre le secteur public et le domaine privé. Mais nous pensons que les actions de lutte contre le VIH/SIDA sont censées être la responsabilité de l'Etat en premier lieu.

L'engagement et la planification commune de la réponse au VIH/SIDA entre le Gouvernement et les particuliers devaient normalement se faire autour d'un plan d'action national. Malheureusement, la communication pour l'action et des dispositions pour faciliter à collaborer ne sont pas perçues d'une manière satisfaisante entre les institutions étatiques et privées, et ceci en rapport avec les résultats issus d'un regard rétrospectif sur les réalisations et du coup d'œil vers l'horizon en vue de savoir si la direction prise jusque là était bonne.

En effet, certains facteurs ont accentué la propagation du VIH/SIDA en Afrique, avec une particularité dans des milieux ruraux. Tel est le cas concernant des entités situées dans les provinces de l'Est en République Démocratique du Congo. Ces facteurs sont :

- La guerre
- La pauvreté
- Le déni et l'ignorance
- Les perceptions et interdits liés aux traditions
- Les prescrits se rapportant aux doctrines religieuses
- Le manque de centres de santé spécialisés et équipés...

Même si les centres de dépistage volontaire n'existent pas dans les entités qui ont fait l'objet de notre observation, il est vrai que le SIDA tue des gens dans ces milieux. Il y en a qui se font examiner dans des villes, la plupart de fois lorsqu'ils sont déjà souffrant de la maladie. D'autres meurent vite à cause de l'ignorance alors qu'ils pouvaient encore continuer de vivre grâce à un suivi médical (utilisation des anti-rétroviraux et traitement des maladies opportunistes) , une bonne nutrition , un repos suffisant, un encadrement moral et social adéquat.

Parler du VIH/SIDA et de son mode de transmission est une chose presque étrange à certaines familles ou populations. Le silence affiché par les institutions publiques sur le VIH/SIDA ne peut qu'inquiéter beaucoup de personnes soucieuses du bien-être commun. Au fur et à mesure que l'ignorance persiste, la maladie continuera de tuer les gens en masse. Il est grand temps de former et d'informer la population sur le danger que comporte cette pandémie.

« Nous devons relever le défi de travailler ensemble avec la communauté internationale pour trouver une solution durable au VIH/SIDA qui est une préoccupation majeure pour l'humanité », a dit Denis Sassou Nguesso, le chef de l'Etat congolais et Président en exercice de l'Union africaine (UA). Cette phrase prononcée à l'occasion du sommet des chefs d'Etat africains ouvert le 4 mai 2006 à Abuja, la capitale nigériane, est un appel à la conjugaison d'efforts qui ne peut s'expliquer mieux par des expressions qui ne sont pas circonscrites ou en connexion avec la coordination humanitaire.

COORDINATION HUMANITAIRE, DILEMMES ET OBSTACLES EN PLUS : Règlements des comptes diplomatiques et Irrégularités

1. INTRODUCTION

L'organisation ArtHum a jugé nécessaire de consacrer ce périodique, le neuvième de la série, à une question pertinente liée à la coordination humanitaire, à partir d'une expérience douloureuse vécue lors d'une mission de formation sur le VIH/SIDA qui s'est déroulée (du 10 au 15 avril 2006) à Baraka, un centre rural du territoire de Fizi situé dans la province du Sud-Kivu en République Démocratique du Congo.

De manière très simpliste, cette publication va essayer de donner une explication, pas nécessairement académique, sur ce que l'on entendrait par l'expression « coordination humanitaire » et ce que serait sa raison d'être. Par la suite, elle s'étalera un peu sur les défis constatés sur terrain, et que l'on doit tenter de relever, en rapport avec le décalage qu'il y a entre les théories apprises en rapport avec les principes humanitaires et lesdits défis.

Des dichotomies observées sur terrain constituent des obstacles « complémentaires » face à la coordination humanitaire. Ces dichotomies seraient, bien entendues, consécutives à plusieurs raisons interdépendantes ou interconnectées à savoir :

- Les idées paranoïaques et les perceptions négatives qui hantent certains diplomates au regard des expatriés ressortissants de certains pays visés par des mesures restrictives « officielles » ou prises de manière unilatérale, arbitraire et délibérée;
- La désorganisation des services publics, l'attitude corrompue des agents de l'Etat et la promotion de la médiocrité ;
- La naïveté des acteurs civils œuvrant au sein des institutions sans but lucratif et n'ayant pas le courage de défendre leur droits et devoirs civiques ;
- L'impréparation, l'incompétence ou l'inattention de la part de certains humanitaires, particulièrement ceux engagés dans des institutions chargées de coordonner les actions humanitaires, du moins pour ce qui concerne le cas que nous traitons...

Les objectifs du développement du millénaire, auxquels l'Afrique a adhéré avec une mission gigantesque en rapport avec la lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme et dont l'accès universel aux soins médicaux est attendu d'ici l'an 2010, supposent une conjugaison d'efforts entre les Etats et les sociétés civiles. Cette conjugaison ne serait rien d'autre que la coordination d'actions entre les uns et les autres.

Nous pensons que les communautés africaines en général et le peuple Congolais (de la RDC) en particulier auraient à attendre grand-chose de l'échéance 2010 si des réformes importantes étaient menées en vue de traiter un nombre de dilemmes, de lever certains obstacles et éventuellement en contourner d'autres, en utilisant des stratégies appropriées pour contester et décourager des agissements « diplomatiques » moins humanistes, en dénonçant la légèreté et le favoritisme de certains intervenants humanitaires ainsi que des pratiques irrégulières, persistantes et compromettantes encrées dans la mentalité de bien des mandatés ou opportunistes aux affaires publiques.

2. COORDINATION HUMANITAIRE

2.1. Quoi, pour quoi, par qui et comment ?

De notre expérience de terrain dans des milieux affectés par la guerre et d'autres fléaux, dans une situation humanitaire complexe disons, avec des réalités politiques et socio-économiques transitoires et pré électorales, nous avons compris que la coordination humanitaire est d'abord une initiative visant à mener à bien des actions particulières en commun ou séparément, avec des ressources conjointes ou autonomes. Ces actions, conçues pour alléger la souffrance d'une population ou communauté en situation de crise ou affectée par une catastrophe, ne sont pas nécessairement le fait de la présence des institutions reconnues pour cette fin.

La coordination humanitaire a pour but d'orienter les intervenants sur les priorités, les catégories de vulnérabilité au sein de la population, les localisations des sites, des questions liées à la sécurité du personnel et du matériel... Cette coordination limite ainsi des duplications d'interventions similaires dans un même rayon d'action et pour la même population. Il a été prouvé, dans l'expérience des acteurs sociaux de divers domaines, que la duplication ci haut mentionnée a plusieurs fois constitué une source de conflits aussi bien dans le bloc des agences humanitaires internationales que dans leur collaboration avec les organisations locales.

Ces conflits résultent également du fait qu'il se pose souvent un problème de communication intra ou inter institutionnelle. La raison d'être de la coordination se justifie en plus par la réalité selon laquelle, dans une bousculade humanitaire, il peut y avoir un gaspillage de ressources d'une part et un manque de « fair-play » de l'autre . Il arrive même que les structures agissantes changent leurs prévisions, plans d'actions, voire même une partie de leurs mandats, et cela ne peut se passer sans faire des dégâts. Ceci peut avoir des incidences sur le plan humain et sur l'aspect matériel ou financier au sein des institutions.

Il y également un problème pertinent qui oppose des intervenants locaux aux internationaux ; même si cela n'est pas toujours dit tout haut. C'est la récupération des actions des premiers par les seconds, et plus encore la perte d'intérêts sur les capacités locales ou l'ignorance de l'existence d'efforts consentis antérieurement par des locaux dans l'amélioration de la situation ayant concouru au déploiement des agences humanitaires internationales sur terrain ou les partenaires régionales de ces dernières antérieurement déployés ailleurs. Ces « nouveaux venus » se présentent généralement avec des moyens colossaux sur terrain par rapport aux locaux. Tout ceci peut facilement concourir aux conséquences inattendues sur les communautés à assister.

2.2. Expérience sur la coordination humanitaire en Indonésie (Tsunami) ¹

« Le mécanisme de coordination humanitaire établi par la communauté internationale ne s'est pas étendu aux agences locales, surtout celles travaillant dans des milieux reculés. Les réunions se déroulaient en anglais, sans traduction dans la langue du pays d'accueil. Incapables de comprendre ce qui se passait, beaucoup d'organisations non gouvernementales locales ont si tôt arrêté de participer. La prédominance de l'anglais est illustré par l'expérience du personnel national de CARE qui a préparé une base des données des déplacés internes pour

¹ Leçon tirée de réponses humanitaires consécutives au Tsunami publiée par Migration Forcée.
(Traduction en français par l'auteur du périodique)

l'usage du Centre d'Information Humanitaire (HIC). Comme le contenu était en langue Bahasa Indonesia, cela a pris deux semaines pour que ce centre fasse usage de cette base des données, pendant que le temps et les ressources se gaspillaient et d'autres agences avaient déjà envoyé des équipes pour interviewer les déplacés internes et collecter des informations qui étaient d'ailleurs déjà connues. »

« Le gouvernement indonésien, quelques agences onusiennes et même de grandes organisations internationales contestaient la présence de petites organisations et leurs initiatives, les traitant de sous-qualifiées et aux ressources médiocres. Pendant que le désastre de cette envergure attire certains acteurs contestés – tels que les organisations d'obédience religieuse en prolifération trouvées dans le répertoire du Centre d'Information Humanitaire (HIC) – beaucoup de petites agences ont contribué de manière significative à la réponse d'ensemble, remplissant les vides qui constituaient d'autres problèmes que les grandes agences ne pouvaient pas résoudre. Elles auraient même pu être un soutien plus valable si elles étaient incluses au sein du mécanisme de coordination. CARE et d'autres grandes agences ont essayé d'avoir des accords de travail avec de plus petits acteurs au niveau local. Ceci a raisonnablement bien réussi, là où l'on a appliqué la délégation de mandat, en évitant la duplication et ceci a conduit à la modification des approches d'un programme contestable. »

2.3. Constats en rapport avec une coordination humanitaire complexe en RDC

Ce cas mérite d'être explorée d'autant plus qu'il y a une grande mission y déployée, la Mission d'Observation des Nations Unies en RD Congo (MONUC). Cette mission est réputée d'être la plus grande du genre qu'a jusque là pu exister dans l'histoire de l'humanité, au regard de sa grandeur numérique et de l'envergure des ressources y allouées. Le contexte de coordination humanitaire semble naturellement plus complexe lorsque l'on a des forces de maintien de paix, sous la houlette des Nations Unies ou autre, en présence sur terrain. Les contingents armés se font petit à petit joindre par du personnel civil déployés dans des sections aux vocations parallèles à celles existantes déjà au sein d'organisations non gouvernementales internationales et des agences & offices humanitaires onusiennes, y compris des composantes chargées de sécurité et celles s'occupant de la coordination.

Certaines de ces institutions peuvent avoir précédé les casques bleus sur terrain. D'autres peuvent avoir été en attente de l'accalmie, en cas d'affrontements armés dans les milieux prévus pour le déploiement, avant de suivre la vague de déploiement des autres composantes de la mission de maintien de la paix, avec l'assurance que la sécurité leur sera garantie. Parfois, on peut avoir l'impression que les instances de maintien de la paix s'arrogent une prédominance sur les agences onusiennes et l'Office des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires (UNOCHA), voir même sur le mécanisme de coordination d'organisations non gouvernementales trouvées sur terrain, et particulièrement lorsque les casques bleus ont précédé lesdites agences & offices humanitaires, selon une expérience vécue en RDC.

Ceci peut être plus perceptible dès l'instant où les humanitaires se réfèrent nécessairement ou impérativement aux dispositions sécuritaires mises en place par les forces de maintien de la paix. Cette sorte de « dépendance » crée par la suite des frustrations car la culture militaire axée sur le principe « ordre = exécution » ne peut facilement être digérée par des civils. Les manières militaires d'être et de faire sont souvent jugées, à tort ou à raison, comme une imposition ou une « dictature » de la part des militaires. Aussi, l'insistance des militaires à avoir des informations nécessaires et à temps concernant les prévisions d'activités des agences

humanitaires, les lieux précis où elles interviennent ainsi que les déplacements de leurs agents a-t-elle de temps en temps été interprétée comme une ingérence ou interférence. A leur tour, les militaires ne dévoilent pas toujours leurs plans opérationnels aux organisations civiles, surtout quand il s'agit de questions tactiques d'imposition de la paix, lorsque les militaires se trouvent dans l'obligation d'agir dans la logique du fameux Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Dans certaines circonstances, il est arrivé que les humanitaires soient surpris par des déplacements impressionnants des troupes ou piégés dans des champs de tirs croisés entre les forces onusiennes d'imposition de la paix et des groupes armés dissidents ou incontrôlés. Ces genres d'incident, évitables bien entendus, sont des mauvaises expériences pour les humanitaires. Ils les incitent à récuser la fameuse coordination/coopération civile et militaire (CIMIC), et à estimer que les réunions conjointes civils & militaires sont moins informatives. Autrement dit, il n'y a pas assez de transparence entre les civils et les militaires.

Il y a aussi le caractère « apolitique » clamé par les humanitaires par rapport au mandat des missions de maintien de la paix qui requiert un caractère à la fois militaire, politique et diplomatique. Logiquement parlant, un caractère dit politique ou militaire ne devrait être une raison absolue pour expliquer la froideur de collaboration entre les militaires et les civils lorsqu'il s'agit de sauver des vies.

Qu'en est-il alors de la coopération entre les humanitaires et les forces de l'ordre & de sécurité locales ? En tout cas, pour ce qui concerne plusieurs entités en RDC, cette coopération a longtemps été froide. Et ceci s'explique, une fois de plus, par les principes d'impartialité et de neutralité prônés par les organisations non gouvernementales humanitaires. L'aspect « apolitique » des interventions humanitaires est mis en exergue, comme si les forces de l'ordre et de sécurité étaient elles « politiques », une qualification que ces dernières ne veulent pas reconnaître. Mais est-il que dans un contexte de transition, ces forces locales (y compris les services dits spéciaux) sont constituées de blocs issus de diverses composantes alliées aux courants politiques. Les individus qui composent lesdites forces avaient vraisemblablement adhéré chacun à une certaine idéologie, ils auraient combattu pour des causes particulières et ils garderaient des revendications en latence. Il y a donc de quoi émettre des réserves.

Par ailleurs, rien ne peut jusque là prouver qu'il existe - en RDC - une quelconque unité spécialisée (issue de forces de l'ordre & de sécurité ou mixte) entraînée et préparée pour gérer les catastrophes, entre autres les opérations de sauvetage et les interventions humanitaires d'urgence. Ces genres d'unités auraient pu intéresser les institutions humanitaires civiles et seraient d'une plus grande utilité publique. Il est aussi nécessaire d'ajouter l'indiscipline qui est caractéristique aux forces de l'ordre et de sécurité depuis bien d'années, d'autant plus que même au cours de cette étape du processus d'unification de l'armée et de création d'une police nationale intégrée en RDC, le chemin à parcourir semble être encore long. Il n'y est pas encore observée une unité de commandement effective car il existe encore des hommes de troupes qui n'obéissent pas aux ordres de certains officiers, comme il existe également des officiers qui manifestent des attitudes et comportements incompatibles avec leurs responsabilités.

Les relations entre les forces de l'ordre & de sécurité et les contingents onusiens de maintien de la paix ne peuvent non plus être parfaites. La plupart d'unités locales sont en réalité moins équipées, leurs éléments sont sous-payés et moins nourris. Leur moral ne les prédispose pas à

collaborer aisément avec leurs pairs onusiens. Les principes liés à la mission des uns et des autres, voire même les différences culturelles, jouent en plus un rôle restreignant concernant l'échange d'idées et d'informations, de même que sur un éventuel partage de ressources à certains égards.

Ce qu'exige l'idéal de la coordination civil et militaire c'est « l'humanité. »

2.4. Humanité

« Les droits humains fondamentaux sont reconnus à toute personne comme stipulés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Pendant les crises humanitaires, la dignité et les droits des personnes, en particulier ceux des victimes de désastre et ceux des individus apportant de l'assistance, doivent être respectés. La souffrance humaine doit être prévenue et allégée où qu'elle soit en vue de protéger la vie humaine et la santé, et assurer du respect pour l'être humain. Il est de la responsabilité de tout individu impliqué dans l'assistance humanitaire d'assurer que le principe de l'humanité est respecté. »²

3. DIPLOMATIQUEMENT POSSIBLE

MAIS « CRIMINEL » SUR LE PLAN HUMANITAIRE

3.1. Déclaration d'un diplomate Congolais : règlement des comptes

« ... Je ne peux pas m'engager dans cette affaire concernant les formalités d'obtention de visa pour votre monsieur parce que cela peut me créer des problèmes sérieux avec Kinshasa. C'est un risque énorme et un tel dossier a failli me coûter très cher ici. Il m'est formellement interdit de livrer des visas aux expatriés qui ne résident pas à Bujumbura. Et puis, pour être franc, nous devons appliquer la loi de réciprocité envers tous ces occidentaux anglophones. Ce qu'ils font aux Congolais dans leurs chancelleries est regrettable. Je citerais des pays comme les Etats-Unis, l'Angleterre, certains pays tels que la Finlande et d'autres pays scandinaves. Il faudra aussi inclure la partie anglophone du Canada... »

3.2. Explication concernant la déclaration du diplomate , commentaire et conséquences

La citation précédente est la parole d'un diplomate en poste dans l'Ambassade de la RDC à Bujumbura, abordé par notre association pour une question liée aux formalités de visa, à la demande d'un formateur Canadien originaire de Victoria qui est passé par Bujumbura en mars 2006 en provenance d'Addis-Abeba (première étape de sa tournée de formation sur le VIH/SIDA) et en destination de Baraka/Fizi/Sud-Kivu en RDC (deuxième étape de son voyage) pour la formation des animateurs qui était prévue du 10 au 15 avril 2006 dans le même domaine. Suivant la programmation, la troisième étape était prévue pour les réfugiés Congolais dans les camps de Lugufu et Nyarugusu en juin 2006 et la dernière étape de l'année concerne le Bénin programmé pour juillet 2006.

La réaction du diplomate Congolais, ou plutôt le désengagement de ce dernier par rapport à ce qui est censé être son devoir, a incité notre association et son invité de procéder par la demande de visa auprès de l'institution compétente à Kinshasa, à savoir la Direction Générale

² Extrait des principes directrices de l'assistance humanitaire publié par le Département des Affaires Humanitaire de l'ONU (Traduction en français par l'auteur du périodique)

de Migration. Ayant opté pour un visa volant par le fait que l'itinéraire du formateur ne prévoyait pas le passage par Kinshasa et la formation devrait se passer dans l'Est du pays, puis la suite de la tournée dans la partie Tanzanienne limitrophe à la province congolaise hôte qu'est le Sud-Kivu, les démarches enclenchées à Kinshasa semblaient bien normales et rassurantes quant aux assurances que nous recevions.

Le 05 avril 2006, un coup de téléphone d'un inspecteur de la DGM/Kinshasa a été reçu à la Direction d'ArtHum (l'organisation hôte en RDC) basée à Uvira, confirmant que les instructions étaient données au poste frontalier congolais de Kavimvira/Uvira, pour faciliter les formalités migratoires en faveur du formateur dont le dossier était traité et jugé en ordre au sein de leurs services à Kinshasa. A cette étape des préparatifs du séminaire, ArtHum avait déjà payé les frais relatifs à l'obtention du visa du formateur par l'entremise d'une personne de contact résidant à Kinshasa.

Le 07 avril 2006, la traversée des frontières burundaise et congolaise par le formateur Canadien s'est passée sans incident et les formalités au service d'immigration du poste de Kavimvira/Uvira ont été remplies comme instruites par Kinshasa. Cette stratégie a bien sûr aidé à contourner l'obstacle érigé par le diplomate en poste à Bujumbura compte tenu de sa position illustrée par sa déclaration reprise au point 3.1. La déclaration en question, comme d'aucuns le constateraient, reflète un règlement des comptes auquel le projet de formation sur le VIH/SIDA n'avait intérêt à se mêler.

4. DESORGANISATION, CORRUPTION ET MEDIOCRITE AU SEIN DES SERVICES PUBLIQUES

4.1. Conformisme ou allégeance face aux agents de l'Etat (ou vice versa) ?

A première vue, certains services de l'administration publique paraissent comme étant conformistes, alors qu'en réalité ils versent dans des agissements légers et irréguliers. Dans beaucoup de milieux où des actions humanitaires sont nécessaires, des individus au service de l'Etat arrivent même à méconnaître des formalités administratives et officielles remplies par des humanitaires expatriés dès leur entrée, volontaires soient – ils. Certains fonctionnaires de l'Etat s'arrogent même le droit de dupliquer les mêmes formalités avec comme motivation primaire l'extorsion ou la dépossession des biens des agents venus au secours ou pour le renforcement des capacités des communautés locales.

Ceci dénote d'abord du manque de subordination et de suivi au sein de l'administration publique. Ajouté aux mauvaises conditions de travail et au manque de paiement, il se manifeste une désorganisation et une médiocrité manifestes dans ces services, suivi de la corruption qui caractérisent notamment des services spécialisés de l'Etat tels que ceux de migration, sécurité intérieure, renseignements militaires et autres.

4.2. Question pendante : à qui la faute ?

- Quelle est en réalité la responsabilité des intervenants humanitaires dans l'état d'abandon, d'oubli et de sauve-qui-peut dans lequel des gouvernements instables ont plongé leurs fonctionnaires, cette situation à laquelle des désastres tels que la guerre, les calamités naturelles, le VIH/SIDA sont venus s'ajouter de même que d'autres conséquences y associées comme le banditisme, la prostitution, l'école buissonnière, le chômage, la disette... ?

- Est-ce que celles-ci sont des raisons suffisantes pour que les humanitaires s'adonnent à corrompre les agents de l'Etat ?
- Est-ce que cette situation est une opportunité pour que des personnes en charge de la coordination humanitaire facilitent ou encouragent des pratiques illégales/irrégulières dans leurs « volonté » de jouer la médiation entre les humanitaires en confrontation avec des agents de l'Etat aigris ou rançonneurs ?
- En agissant de la sorte, y aura-t-il un quelconque changement dans la situation sociale générale des agents de l'Etat ou un humanisme de plus en faveur des communautés en attente d'être assistées ?

5. PRATIQUES DES SERVICES « SPECIAUX » ET COORDINATION HUMANITAIRE ENTACHEES DE FAUTES LOURDES

5.1. Préparatifs d'ArtHum pour le séminaire de formation sur le VIH/SIDA en RDC

Reproduction intégrale du contenu d'une lettre d'information, preuve de la conformité de l'association à la tradition de partage d'information pour faciliter la coordination humanitaire:

(Logo ArtHum)

Uvira, le 25/02/2006

N/Réf. : ArtHum 040/DIR/UV/06

Transmis copie pour information à :

- Monsieur l'Administrateur du Territoire d'Uvira
à Uvira
- Monsieur le Chef de Poste Spécial de l'ANR/DGM
à Uvira
- Monsieur l'Autorité de l'EPSP / Sous-PROVED
à Uvira
- Monsieur le Chef de Poste de l'ANR de Baraka
à Baraka
- Monsieur le Médecin Chef de Zone de Santé de Fizi à
Baraka/Fizi
- Mesdames/Messieurs les Chargés de Coordination de
OCHA à Uvira et Baraka
- Mesdames/Messieurs les Chargés d'Affaires Sociales du
HCR à Uvira et Baraka
- Madame/Monsieur le Représentant du Conseil Norvégien
pour les Réfugiés à Uvira et Baraka

Objet : Information

A Monsieur l'Administrateur du Territoire de Fizi
à Baraka/Fizi

Monsieur l'Administrateur,

Nous venons, par la présente, porter à votre connaissance que notre association dénommée Artistes pour l'Humanité (ArtHum en sigle) va bientôt reprendre ses interventions destinées à la population de Fizi avec une présence physique sur terrain. Cette présence était interrompue en février 2002, essentiellement compte tenu de la situation socio-politique et sécuritaire que traversait Baraka et ses environs.

En effet, au mois d'avril de cette année 2006, nous allons relancer nos activités avec une formation d'animation et de campagne dans le cadre de Prévention et Lutte contre le VIH/SIDA.

La formation aura comme animateur principal monsieur Logan Cochrane mandaté par RESPECT International. Cette organisation, dont le travail est basé sur des principes de volontariat/bénévolat, a son siège au Canada et elle est partenaire à notre association.

Depuis 2003, notre association a assuré le point focal d'une initiative essentiellement culturelle de RESPECT International, entre des élèves réfugiés et déplacés encadrés au sein d'une trentaine d'écoles affiliées en RDC et leurs correspondants des écoles affiliées en Europe et en Amérique. Les enfants qui participent à ces échanges transcontinentaux le font à l'aide de l'engagement des volontaires d'ArtHum et l'assistance des enseignants de contact désignés par les écoles et centres d'encadrement suivants :

1. EP Aseeci, à Aseeci – Fizi ;
2. Institut Elumbe, à Swima – Fizi ;
3. CS Africa, à Makobola – Fizi ;
4. EP Bangwe, à Makobola – Fizi ;
5. Centre Kongo-Ya-Sika I, à Baraka – Fizi ;
6. Centre Kingo-Ya-Sika II, à Mwambangu/Baraka – Fizi ;
7. EP Kaboke, à Munene – Fizi ;
8. EP Lubenga, à Katanga – Fizi ;
9. EP Masikilizano, à Baraka/Centre – Fizi ;
10. EP Tumanini, à Swima – Fizi ;
11. EP Lwenge, à Baraka/Mwandiga – Fizi ;
12. Institut Pemba, à Munene – Fizi ;
13. Institut Ngovi, à Ngovi – Fizi ;
14. EP Bwiselelo, à Baraka/Centre – Fizi ;
15. CS Kamba, à Makobola – Fizi ;
16. CS Rehema, à Ake – Fizi ;
17. EP Ngovi, à Ngovi – Fizi ;

-
18. Institut du Lac, à Kavimvira – Uvira ;
 19. CS La Perfection, à Nyamianda – Uvira ;
 20. EP Kawizi, à Kakungwe/Rail – Uvira ;
 21. EP Kakamba, à Kalundu – Uvira ;
 22. EP Kasenga, à Kasenga – Uvira ;
 23. Institut de la Paix, à Kalundu – Uvira ;
 24. EP Ziwa, à Kalamabenge – Uvira ;
 25. Centre Shika I., à Kiliba – Uvira ;
 26. Centre SHIKA II., à Kiliba – Uvira ;
 27. Centre Shika III., à Runingu – Uvira ;
 28. EP ADEO, à Kabindula – Uvira ;
 29. CS La Foi, à Kalundu – Uvira ;
 30. EP Kalemba, à Kalundu/Centre – Uvira ;
 31. Centre AEORA, à Kimanga/Rail – Uvira.

Pour ce, nous vous transmettons, en annexe, l'appel aux candidatures lancé à toutes ces écoles affiliées et aux associations locales dont le profile est tracé dans le même document.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur du Territoire, nos sentiments patriotiques et nos remerciements anticipés pour votre bonne réception.

Pour ArtHum

(Sceau) MAYALIWA ASSUMANI Isaac
Administrateur
(Signature)

5.2. Comportement dégradant, violence verbale et physique des agents de l'Etat :

Des extraits d'une plainte contre messieurs Bakari Bishambwa et Jules Feruzi Mamba :

« ... Curieusement, dès l'arrivée de notre délégation en compagnie de monsieur Logan à Baraka, le matin du samedi 08/04/2006, nous avons commencé à subir toute une série de tracasserie, torture morale, mise en garde à vue, humiliation et dépossession des biens de l'association dont messieurs Bakari Bishamba et Jules Feruzi Mamba sont des acteurs principaux. Nous avons la perception qu'ils n'ont vraiment pas agi pour des raisons de service pour le compte de la DGM, mais plutôt pour leurs propres fins, et leurs déclarations nous conduisent même à croire qu'ils avaient tout un plan de nuisance bien avant l'arrivée de la délégation à Baraka... »

« ... Malgré la promesse d'aller présenter monsieur Logan et son passeport au bureau de la DGM/Baraka lundi matin pendant les heures de service, messieurs Bakari et Feruzi ont en plus envoyé un officier/agent en tenue de DGM afin de chercher ce qu'ils appelaient « muzungu » dans leurs discours (entendez le blanc). L'officier/agent en question s'appelle Bisomwa. Ce dernier a fait irruption dans la maison où logeait notre Directeur à 6 heures du matin, juste après que les femmes volontaires au service des participants au séminaire aient ouvert la porte et soient sorties à la recherche d'eau... »

« ... Alors que monsieur Logan était allé se présenter au bureau de la DGM/Baraka aux environs de 08 heures du matin, malgré la présentation de son passeport et la présence du cachet de l'immigration de Kavimvira et du reçu lui livré, messieurs Bakari et Feruzi n'ont même pas reconnu ces formalités. Ils ont commencé à intimider notre visiteur en lui disant qu'il était en état d'arrestation parce qu'étant sur le sol congolais sans visa... »

« ... Ayant appris la nouvelle de la détention de monsieur Logan au bureau de la DGM/Baraka, lors qu'il rentrait du Centre de Transit du HCR situé à Mshimbakye où il avait sollicité des matelas pour les participants non-résidents, le Directeur d'ArtHum s'est dirigé au bureau de DGM/Baraka en vue de contribuer à clarifier le contexte et les démarches entreprises pour le séjour de monsieur Logan en RDC, parce qu'il pensait qu'il y avait peut-être eu des malentendus liés à la question de langue car Logan ne parle pas français. Il ne parle pas le Kiswahili non plus. Arrivé au seuil de la porte du bureau de DGM/Baraka, le Directeur d'ArtHum a été violemment poussé par monsieur Bakari... »

5.3. Tracasseries, intimidations et extorsions sur terrain à l'encontre des acteurs impliqués dans le projet de formation

Un autre extrait de la plainte contre messieurs Bakari et Feruzi de la DGM/Baraka :

« ... Commencé vers 15 heures, à notre surprise, le délégué de l'Administrateur du Territoire Résident qui suivait la situation à distance était là pour le mot d'ouverture, et cela malgré toutes les turbulences qui s'élevaient déjà en obstacles . Le lendemain matin, la formation s'est poursuivie, toujours sous des menaces d'interdiction proférées par messieurs Bakari et Feruzi, alors qu'ils détenaient toujours le passeport. Jeudi 13/04/2006, il nous a été signalé le passage de monsieur Feruzi plusieurs fois dans les couloirs de la paroisse catholique de Baraka où la formation se passait, s'adressant agressivement à nos membres de protocole,

en disant qu'il allait immédiatement disperser notre rencontre au cas où l'on ne se présentait pas pour payer le visa.... »

La reproduction intégrale du contenu d'une convocation manuscrite de l'ANR/Baraka, preuve de tracasserie et d'intimidation (l'original est gardé par l'administration d'ArtHum) :

<u>REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO</u>	
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE AGENCE NATIONALE DES RENSEIGNEMENTS <u>ANR / DSI – POSTE ANR DE BARAKA</u>	
<u>INVITATION</u> N°05/ANR/PR/PB.06	
Le Nommé : <u>MUTAMBALA Dieudonné</u> <u>C/o ARTHUM en session à la Paroisse Cath - Baraka</u>	
VOUS ETES PRIE DE SE PRESENTER AU BUREAU DE L'ANR POSTE DE BARAKA, ce : MERCREDI DATE : <u>DOUZE AVRIL 2006</u> A : dès réception MOTIF : <u>RENSEIGNEMENTS</u>	
NB : VOUS DEVEZ ETRE MUNI DE VOS PIECES D'IDENTITE TOUTE NEGLIGENCE ENTRAINERA DES MESURES SEVERES	
FAIT A BARAKA, Le <u>12.04.06</u> PR L'ANR POSTE DE BARAKA	
(sceau)	(signature) <u>TANGANIKA. M. BOLUNGO</u> CP ANR et ORS BARAKA

La reproduction intégrale du contenu d'un reçu manuscrit fait par le secrétaire du Chef de poste ANR/Baraka, preuve d'extorsion (l'original est gardé par l'administration d'ArtHum) :

Baraka le 12.04.006
<u>Reçus</u>
Le nommé MTAMBALA – FAUSTIN Je reçu 13.400 FC chez Monsieur SIKABWE John Raison de service
(signature)

5.4. Autres faits graves

Des dispositions légales bafouées par messieurs Bakari et Feruzi de la DGM/Baraka face à l'engagement des organisations non gouvernementales :

« Les organisations non gouvernementales étrangères garantissent la formation et la promotion des nationaux dans le cadre de leur programme en vue de favoriser la prise en charge des projets par les nationaux... Les organisations non gouvernementales doivent susciter la participation volontaire des communautés à la définition et à la mise en œuvre des actions de développement qui les concernent »³

D'autres extraits de la plainte contre messieurs Barakari et Feruzi de la DGM/Baraka :

« ... Malheureusement, la situation s'est dégénérée et monsieur Bakari a fait appel à la police où le Directeur d'ArtHum a été mis en garde à vue de 9 heures à environs 12 heures. Il a par la suite payé (en présence du Chef d'Antenne de OCHA/Baraka) une amende de 20 dollars (sur les 30 lui exigés) remis à un OPJ qui l'avait entendu sur PV suite à une plainte (dont nous ne connaissons pas le vrai contenu) déposée par monsieur Bakari contre le Directeur d'ArtHum pour « avoir assiégé » le bureau de la DGM et « avoir troublé l'ordre public », selon l'officier de Police... »

« ... Alors qu'il était expliqué à tous nos interlocuteurs de Baraka l'aspect volontaire (bénévole) de notre travail, et bien que nos volontaires aient expliqué qu'en aucun cas monsieur Logan ne pourrait sortir un quelconque montant supplémentaire pour question de visa, tout en étant conscient que des montants étaient déjà déboursés pour les mêmes raisons au Canada et à Bujumbura concernant les démarches de Kinshasa, et au poste frontalier de Kavimvira à son entrée en RDC. Ensuite, monsieur Logan estimait-il n'être pas venu en RDC pour « corrompre » les agents de l'Etat, et toute question en rapport avec une quelconque irrégularité ou un délit de sa part devrait suivre les procédures réglementaires, comme il demandait (dès le premier jour lors de l'incident de la DGM/Baraka) qu'il soit acheminé à la Direction Provinciale de Migration qui a la compétence de régler cette affaire. Aucune personne entre Bakari et Feruzi n'avait eu le temps ou le courage de prêter oreille à cette proposition. Bakari et Feruzi avaient par contre pris l'audace d'imposer le Directeur d'ArtHum d'aller déposer l'ordinateur portable qu'il utilise auprès du Chef d'Antenne de OCHA/Baraka, et de là il trouverait de l'argent pour les payer. Cette fois-là, il ne s'agissait plus de la totalité de 166 \$ américains exigée auparavant, mais 83 \$ de visa. Le montant prévus pour l'amende, les autres 83 US \$ auraient donc été annulés par pitié... De notre part, nous ne savons pas comment et pourquoi messieurs Bakari et Feruzi étaient rassurés que notre association trouverait nécessairement de l'argent à l'endroit et chez la personnalité indiqués au sein de OCHA... »

« ... Etant donné que le passeport de Logan était une priorité pour nous, et voyant la fin du séminaire qu'il animait s'annoncer et son état psychologique très affecté par tous les incidents enregistrés durant toute la semaine, le Directeur d'ArtHum et notre Point focal de Baraka se sont rendu au bureau de OCHA et l'ordre a été exécuté tel que intimé par Bakari et Feruzi. Dans ce bureau de OCHA, le Directeur d'ArtHum a été demandé de signer une décharge (reconnaissance de dette) d'une Banque Lambert de 90 \$ américains (au lieu de 83 \$ par manque de petites coupures), et il lui a été dit que cet argent est obligatoirement payable avec

³ Des engagements des organisations non gouvernementales envers le gouvernement en RDC

un intérêt de 50 % par semaine. Après la signature, l'argent a été remis à nos volontaires, par un monsieur appelé par le Chef d'antenne de OCHA/Baraka (vraisemblablement son agent), en échange avec l'ordinateur portable de l'association (marque TOSHIBA) resté dans le même bureau de l'antenne de OCHA/Baraka dans les mains du chef d'Antenne... »

La reproduction intégrale du contenu d'un document manuscrit signé par messieurs Bakari et Feruzi de la DGM/Baraka, après extorsion et dépossession, un papier faisant office de visa de séjour selon eux (l'original est gardé par l'administration d'ArtHum) :

BARAKA ce 14/04/2006

A QUI DE DROIT

LA DGM / PSF à BARAKA autorise par la présente la circulation libre de monsieur LOGAN COCHRANE, sujet canadien de l'ONG WORKING TO EMPOWER en séjour à BARAKA pour un séminaire de formation dans le domaine contre le VIH / SIDA du 10/04/2006 au 16/04/2006.

Le présent document lui est délivré pour servir de VISA de séjour.

POUR LA DGM / POSTE SPECIAL FIZI

Jules Feruzi MAMBA
CPSA /DGM/ FIZI

(signature)

(sceau)

(sceau)

BAKARI BISHAMBWA
CPSA /DGM/ FIZI

(signature)

INSPECTEUR PRINC

La reproduction intégrale du contenu d'une lettre officielle de la direction provinciale de migration, interdisant des formalités se rapportant au visa concernant des expatriés à Baraka, mesure bafouée par messieurs Bakari et Feruzi de la DGM/Baraka (une photocopie signée et scellée est gardée par l'administration d'ArtHum) :

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES
DIRECTION GENERALE DE MIGRATION
DGM
PROVINCE DU SUD-KIVU

Bukavu, le 31 mars 2005

N° 1221 / DGM / AKB / DP-SK / 2005

Concerne : Enregistrement
des expatriés

A Messieurs les Chefs de Postes Spéciaux
DGM/UVIRA et BARAKA

Messieurs,

Suite à de nombreuses plaintes formulées par beaucoup d'ONG basées à Uvira et Baraka en rapport avec la gestion des expatriés par vous, nous tenons à vous rappeler que toutes formalités se rapportant à l'immatriculation, recensement, identification et visa en faveur des expatriés doivent requérir le pouvoir de la seule direction provinciale basée à Bukavu.

Toutefois, lorsque vous constaterez des anomalies d'ordre migratoire à l'endroit des précités dans votre entité, il y a lieu de nous informer le plus rapidement possible pour que nous puissions y apporter des solutions adéquates.

Stricte application

DIRECTEUR PROVINCIAL DE MIGRATION a.i

(sceau)

(signature)

Alphonse KAZEBA BAHATI

Administrateur Adjoint

C.C. :- AMI
 - MSF
 - TEAR-FUND
 - ACF
 - ACTED
 - ADRA
 - ATLAS

6. CONCLUSION

Cette publication n'est pas destinée à remettre en cause le travail précieux que l'Office des Nations Unies pour la Coordination Humanitaire (UNOCHA) et d'autres corporations coordinatrices sont entrain d'abattre sur terrain.

ArtHum a la tradition de faire des recherches sur des questions pertinentes liées à la vie communautaire et d'intérêt public. Notre association étudie régulièrement des cas et analyse des faits dans les domaines d'Education, Droits humains et Transformation de conflit. Ce document a été conçu, en premier lieu, en vue d'éclairer l'opinion publique sur des préoccupations existantes et connues au sein de la famille humanitaire à propos de la coordination, partant d'une expérience malheureuse vécue lors de la mission de formation sur le VIH/SIDA que l'association a menée en avril 2006 à Baraka dans la Province du Sud-Kivu en République Démocratique du Congo.

En complément aux préoccupations « avant-gardistes » ou habituelles qui nourrissent des débats engagés autour de la coordination humanitaire, il vient d'être présenté des faits qui prouvent qu'il y a d'autres obstacles non spécifiquement énoncés mais qui sont déjà banalisés dans certains milieux ; et pourtant, ces obstacles donnent carte blanche à des formes diverses d'irrégularités susceptibles de compromettre les principes humanitaires sur lesquels sont basés les droits humains fondamentaux et les actions d'assistance aux communautés affectées par des désastres.

Enfin, avec les illustrations publiées dans ce périodique, nous pensons avoir alerté le public tout en contribuant à poser certaines bases pour une coordination humanitaire adaptée et digne de ce nom. Nous espérons que les structures communautaires de base, les services publics, les organisations non gouvernementales, les agences et offices onusiens exploreront ce document et prendrons en compte certaines particularités de notre expérience en vue d'agir de manière responsable pour la protection des humanitaires et la sauvegarde de l'humanité.

BIBLIOGRAPHIE

1. Carsten Völz; Humanitarian coordination in indonesia: an NGO point of view;
Tsunami: learning from the humanitarian response
Forced Migration REVIEW, Special Issue - July 2005, Page 26
2. Department of Humanitarian Affairs ; Guidelines on the use of military and civil
defense assets in disaster relief
Section III, Article 17 - May 1994, Page 64
3. Présidence de la République ; Loi N°004/2001 du 20 Juillet 2001 portant dispositions
générales applicables aux associations sans but lucratif
et aux établissements d'utilité publique
Sous-section IV, Article 42 et 43

Les points de vue et considérations extraits d'autres publications, et repris dans ce périodique, sont ceux de leurs auteurs et ne doivent pas être attribués à ArtHum, à ses membres, aux structures qui lui sont affiliées ou à toute autre personne agissant au nom de l'association.

© Artistes pour l'Humanité (ArtHum) 2006

ANNEXE I.**SEMAINE DE FORMATION SUR LE VIH/SIDA A BARAKA - RDC**

La formation s'est déroulée pendant six jours.

Les journées et séances de formation étaient organisées de la manière suivante :

- Les journées de formation débutaient chaque jour à 08 heures 30' et se clôturaient à 17 heures, avec une pause de 15 minutes avant-midi et une autre après-midi, sans toute fois oublier le repos de midi d'une durée de 02 heures (sauf le premier jour à cause de la tracasserie des agents de la DGM/Baraka) ;
- Les séances se passaient sous plusieurs formes : interventions des formateurs, discussions sur le contenu des notes et manuels, contributions en salle liées aux expériences diverses, travaux en ateliers/groupes/équipes, présentation en plénière...

Les journées et séances**Jour 1 : lundi 05/04/2006**

14h00' - Mot d'ouverture par le Délégué de l'Administrateur du Territoire Résident,
Présentations,
Introduction du cours et échange sur les expériences relatives au VIH/SIDA
15h00 - Présentation et définition du VIH/SIDA
15h30' - Pause (15')
15h45' - Spécificité caractéristique et virale du VIH
17h00' - Fin de la journée

Jour 2 : mardi 06/04/2006

08h30' - Histoire du virus
10h00' - Pause (15')
10h15' - Niveau individuel : aspect biologique
12h00' - Repos de midi
14h00' - Transmission du virus, intervention du formateur
15h30' - Pause (15')
15h45' - Transmission du virus, questions – réponses et commentaires
17h00' - Fin de la journée

Jour 3 : mercredi 07/04/2006

8h30' - Epidémiologie ; niveau social
10h00' - Pause
10h15' - Mode de diffusion du virus - Atelier et plénière
12h00' - Repos de midi
14h00' - Traitements médicaux - Anti-rétroviraux et autres
15h30' - Pause
15h45' - Autres dispositions de prise en charge – commentaires divers
17h00' - Fin de la journée

Jour 4 : jeudi 08/04/2006

80h30' - Le rôle de la culture dans la propagation du VIH/SIDA ;
 10h00' - Pause (15')
 10h15' - Le danger de la stigmatisation – Travail en équipes et présentation en plénière
 12h00' - Repos de midi
 14h00' - La différence de prévalence en rapport avec le genre/sexe
 15h30' - Pause
 15h45' - Questions liées à l'âge, la tribu/l'ethnie, la race, la religion...
 Discussion en ateliers et commentaires en plénière
 17h00' - Fin de la journée

Jour 5 : vendredi 09/04/2006

80h30' - Prévention - niveau individuel
 10h00' - Pause :
 10h15' - Prévention - niveau social - Ateliers et plénière
 12h00' - Repos de midi
 14h00' - Analyse d'exemples de réussites et rétrospective sur les échecs.
 15h30' - Pause :
 15h45' - L'importance des mécanismes basés sur la culture et les arts dans la campagne de prévention et de lutte contre le VIH/SIDA
 17h00' - Fin de la journée

Jour 6 : samedi 10/04/2006

80h30' - Discussions sur les actions existantes – débat
 10h00' - Pause :
 10h15' - Suggestions pour une amélioration dans la région
 Proposition d'autres solutions
 12h00' - Repos de midi
 14h00' - Récapitulation
 15h30' - Pause :
 15h45' - Evaluation
 16h00' - Clôture de la formation, mot d'au revoir et remise d'attestations.

Activités culturelles et artistiques en marge de la formation proprement dite**Jour 0 : dimanche 09/04/2006**

16h30' - 18h30' : Soirée théâtrale sur le VIH/SIDA

Jour 6 : samedi 15/04/2006,

16h30' - Remise des attestations à 60 participants
 16h30' - 19h00' : Soirée musicale, chansons éducatives sur le VIH/SIDA

ANNEXE II.

**FORMATION SUR LE VIH/SIDA
PAR WORKING TO EMPOWER A BARAKA, AU SUD-KIVU EN RDC
EN COLLABORATION AVEC RESPECT INTERNATIONAL ET ARTHUM
DU 10 AU 15/04/2005**

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Nom et Post-Noms	Provenance	Institution / Ecole	Observation
01	Majaribu Bange Wa-Useni	Uvira	Institut de la Paix	-
02	Emedi Ilelo Alex	Uvira	ACOBAD	-
03	Lwaboshi Justin	Uvira	CALCOSI	-
04	Bora Baby (F)	Munene	Institut Pemba	-
05	Kilozo Katembo	Uvira	C.S. la Perfection	-
06	Musafiri Balemga	Kiliba	Centre Shika I.	-
07	Kasongo Bin Lungwe	Uvira	EP Ziwa	-
08	Asende Abongyo Faustin	Baraka	EP Bwiseelelo	-
09	Mbongo Tumaini Shem	Uvira	EP Kakamba	-
10	Angalia Mambo	Ngovi	Institut Ngovi	-
11	Nameya Neema Marie(F)	Aseeci	EP Aseeci	-
12	Mushagwa Kihubira	Uvira	EP Kalemba	-
13	Mikugo Fahizi	Uvira	CS La Foi	-
14	Munga Risasi Kitunda	Uvira	ADESPA	-
15	Sango Rose (F)	Uvira	FAD	-
16	Eca Majaliwa	Uvira	JPADU	-
17	Anjelani Mwefu (F)	Uvira	CEFEDA	-
18	M'Mbembe Abina (F)	Uvira	EP ADEO	-

N°	Nom et Post-Noms	Provenance/ Cité ou village	Institution / Ecole	Observation
19	Lusambya Eca	Baraka	EP KongoYaSika	-
20	Byaombe Lubunga	Uvira	SMAD	-
21	Mahuno Aoci	Uvira	EP Bangwe	-
22	Kahombo Simbi	Uvira	EP Kaboke	-
23	Matungulu Shabani	Katchungwe	UGECUMAFI	-
24	Aôci Apitula	Uvira	CNV	-
25	Amissi Bahati	Baraka	Musicien	-
26	Kitungano Bin Ramadhani	Mwemezi II	MADES	-
27	Lea Masoka (F)	Kibondjwa	FFD	-
28	(Pasteur) Apungu Kakozi	Mongemonge	SAINFAM	-
29	Isaac Anwema	Mboko	APADES	-
30	Kapalata Kabwe	Baraka	EP Masikilizaano	-
31	Fidèle Bya'Ombe	Baraka	FESA	-
32	Yanickh Lubende	Mshimbakye	Comédien	-
33	Philippe M'Munga Aôci	Katanga	EP Umo-Lobenga	-
34	Mukucha Bulunganya	Uvira	Institut du Lac	-
35	Loonga Ngoma	Uvira	PIMADEC	-
36	Ngayokya Rugoheza	Uvira	CS Africa	-
37	Odette Chibalonza (F)	Baraka	AFIP	-
38	Longa Mweze	Fizi	MUSIFI	-
39	Asungile Elumbelo	Baraka	ORMEFI	-
40	Asukuku Lukemya	Uvira	EP Kawizi	-
41	Shondinga Chubaka	Uvira	AMIPAIX	-

N°	Nom et Post-Noms	Provenance	Institution / Ecole	Observation
42	(Pasteur Michel Fahizi)	Mshimbakye	METHODISTE	-
43	Etienne Tchichi	Baraka	PNMLS	-
44	Lukumbula Esthella (F)	Uvira	AVASI	-
45	Lusambya Eca Zabulon	Baraka	CS Kaseke	-
46	Jérôme Kalenga	Baraka	EP Lwenge	-
47	Tchela Mwandja (F)	Baraka	ACOPAEFI	-
48	Shukrani Changachanga	Kiliba	CS Shika II	-
49	Ebengo Jean	Mwambangu	JEUNESSE	-
50	Riziki Nondo (F)	Baraka	Arche d'Alliance	-
51	Ekyamba Dunia Richard	Mwambangu	JEUNESSE	-
52	(Diacre)Makwaza Alimasi	Baraka/Matata	Eglise Catholique	-
53	Batatu Elène (F)	Uvira	APAPA	-
54	Lea Abwe (F)	Mwambangu	Comédienne	-
55	Asende Baolelwa (F)	Baraka	MEC	-
56	Feza Lumande (F)	Uvira	Centre AEORA	-
57	Uwimana Liliane (F)	Bujumbura	ArtHum	-
58	W'Elongo Abwe	Baraka	Journaliste RMB	-
59	Jeampy Lomboto	Uvira	Musicien	-
60	Alaki Munyaka Alain	Nundu	ADIF	-
61	Logan Cochrane	Victoria	WTE (Canada)	Formateur Principal
62	Jean-Pierre Sikabwe	Baraka/Matata	ArtHum	Point focal à Baraka
63	Mayaliwa Assumani Isaac	Uvira	ArtHum	Point focal à Uvira
64	Dieudonne A. Mutambala	Uvira	ArtHum	Superviseur du projet, interprète et traducteur

EP = Ecole Primaire, CS = Complexe Scolaire, Institut = Ecole Secondaire, (F) = Femme/Fille